

Rapport annuel 2018 de l'OrTra Thérapie Complémentaire

L'Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC) assume les tâches d'une organisation du monde du travail selon la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Elle a pour but le regroupement des associations de méthodes et des organisations professionnelles nationales intéressées par la formation professionnelle supérieure dans le domaine de la Thérapie Complémentaire.

L'OrTra TC est l'organe responsable pour l'Examen Professionnel Supérieur en Thérapie Complémentaire et l'interlocutrice des autorités compétentes, des assureurs et d'autres institutions; elle est en outre responsable du développement et de l'assurance de la qualité de la formation professionnelle supérieure ainsi que de la formation initiale et continue dans le domaine de la Thérapie Complémentaire.

Introduction

Alors que l'activité principale de l'OrTra TC - la mise en place réussie de l'Examen Professionnel Supérieur et des procédures qui y sont liées - a nécessité beaucoup de temps en 2018, l'exercice aura été pour notre organisation en tant que telle ainsi que pour ses instances marquées en outre par une réorganisation, une structuration ainsi que par le recrutement et la mise au courant de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs. Que grâce à une équipe hautement motivée l'OrTra TC soit sortie renforcée de la situation extraordinairement précaire qui a prévalu l'an passé n'est pas évident. C'est là en effet le résultat d'un travail de longue haleine, qui a nécessité ténacité et persévérance. Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements et notre reconnaissance la plus vive à toutes celles et ceux qui, outre les tâches quotidiennes exigeantes que doit accomplir une organisation du monde du travail telle que la nôtre, ont contribué à cette réorganisation et à ce travail de développement.

Comité

Le Comité a tenu neuf séances en 2018, dont la plupart ont duré toute une journée, séance à laquelle est venue s'ajouter une conférence téléphonique. En sus des autres affaires, le Comité a consacré presque tout le premier semestre de l'exercice à sélectionner et à embaucher l'ensemble de l'équipe du siège administratif. La recherche de la Responsable du siège administratif qui convenait le mieux s'est avérée particulièrement difficile, au point qu'il a même fallu un deuxième tour avant de pouvoir engager Gabriela Rutschmann à la fin août.

Le deuxième thème qui a occupé durablement le Comité durant l'exercice a été le développement ou la révision de presque toutes les réglementations, depuis les statuts de l'organisation au règlement d'examen en passant par les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'un nouveau diagramme de fonction et de descriptions de processus. Tous ces travaux seront toutefois définitivement achevés en collaboration avec la nouvelle équipe. Les concepts relatifs à la politique et à la communication de l'OrTra TC ont également été révisés (et présentés à l'assemblée des délégués).

La présidente de l'OrTra TC a mené des entretiens préliminaires avec des représentantes et des représentants de plusieurs méthodes TC possibles et de plusieurs écoles intéressées par l'accréditation. L'Association Suisse de Yoga et l'Association Trager Suisse ont été admises comme nouveaux membres de notre organisation.

A la demande de l'OrTra TC, le Diplôme fédéral en Thérapie Complémentaire a été classé par le SEFRI au niveau 6 du cadre national des certifications de la formation professionnelle, comme presque tous les diplômes correspondants. Le SEFRI délivre par ailleurs un supplément au Diplôme correspondant, afin que le titre TC puisse également être classé au niveau international en fonction de sa valeur.

Des délégations du Comité se sont réunies à deux reprises sans ordre du jour préalable avec la direction du RME afin de s'informer mutuellement et de procéder à un échange de vues.

Comme cela a été le cas durant ces deux dernières années, le Comité a dû consacrer beaucoup de temps et d'énergie aux discussions sur l'intégration de la kinésiologie dans le règlement d'examen en 2018. Maintenant que le contentieux est arrivé jusqu'au Tribunal administratif fédéral, on peut en entrevoir la fin, car la seule issue possible est désormais le Tribunal fédéral (étant donné que le TAF s'est prononcé très clairement en faveur de l'OrTra TC et de la kinésiologie au début 2019, l'Association Suisse pour la Kinésiologie non médicale a entre-temps saisi le Tribunal fédéral).

Communication

En 2018 également, le Comité a consacré beaucoup de temps et d'énergie pour mettre en place une communication continue et ouverte avec les associations membres.

La Newsletter a paru en mars, juin, septembre et décembre, publication que l'on peut lire également sur le site web de l'OrTra TC.

Par ailleurs, le Comité a envoyé en février, mars, juin et novembre des communications sur différents thèmes, sur les changements et les développements intervenus au sein du **siège administratif** ainsi que sur les modifications apportées au Tarif 590.

Le point d'orgue de l'exercice a été d'une part l'assemblée générale du 7 mai, qui a connu une très belle affluence. Outre les affaires statutaires usuelles et les modifications des divers règlements, modifications qui ont été largement acceptées, l'assemblée générale a traité une proposition de la SARSI, soutenue par le Comité. Suite à cette proposition, laquelle a été acceptée à une large majorité, une séance de médiation s'est tenue le 17 septembre.

Cette manifestation a suscité un vif intérêt auprès des associations, à tel point que ces dernières y ont été presque toutes représentées. Le Comité avait préparé trois thématiques principales en collaboration avec «B'VM, Beratergruppe für Verbands-Management», à savoir: débat, forme d'organisation et adaptation des statuts en général.

La manifestation, fort bien structurée, a montré d'une part que le Comité avait la pleine confiance d'une vaste majorité des associations membres. Elle a permis par ailleurs de constater que ce n'était pas les détails de la forme d'organisation et les statuts qui les intéressaient au premier chef. Les thèmes qui ont été soulevés par les participantes et les participants concernaient pour la plupart des questions de fond. Il s'agit ici des positions stratégiques à adopter dans le domaine politique, face aux assureurs, du positionnement au sein de la société en général et dans la santé publique en particulier ainsi que d'un thème récurrent, celui du travail de relations publiques.

Le Comité s'efforcera à nouveau cette année, et dans la mesure de ses possibilités, de compenser l'incroyable déficit d'informations constaté lors de cette manifestation.

Afin de faciliter l'entrée dans la Procédure d'Equivalence et l'Examen Professionnel Supérieur, la présidente de l'OrTra TC a organisé six séances d'information en Suisse alémanique (2), en Suisse romande (2) et au Tessin (2).

Le bulletin de la Fedmedcom publié le printemps était entièrement consacré à la Thérapie Complémentaire, avec une interview de la présidente de l'OrTra TC et un article sur un cabinet de groupe à Berne.

A la fin septembre, le «Tages-Anzeiger» s'accompagnait d'un supplément important intitulé «Natürlich Xund». Malheureusement, la procédure convenue au départ entre l'OrTra TC (et l'OrTra MA) et la

société responsable Mediaplanet n'a pas pu être respectée. L'OrTra TC s'est ainsi retrouvée dans l'impossibilité d'assumer la coordination prévue avec les associations.

Politique et assureurs

Outre ses tâches en tant qu'organe responsable de l'Examen Professionnel Supérieur, l'une des tâches centrales de l'OrTra Thérapie Complémentaire est de représenter partout où cela s'avère nécessaire les intérêts de la profession, des associations membres et des praticiennes et praticiens.

Confédération

Au niveau fédéral, l'OrTra TC a, sous la houlette de la Fedmedcom et en collaboration avec ses associations membres, pris position concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) et les mesures prévues pour la maîtrise des coûts. La Fedmedcom propose pour l'élaboration d'un article relatif aux projets pilotes un modèle de soins intégrés qui inclut la médecine complémentaire médicale et non médicale, en particulier des Thérapeutes Complémentaires et des Naturopathes titulaires d'un Diplôme fédéral. La médecine complémentaire devrait également être incluse afin de réduire durablement le recours aux antibiotiques.

Cantons

Durant l'exercice, les choses ont également bougé dans les cantons sur le plan des lois sanitaires. Cela a notamment été le cas à Soleure, en Valais ou encore au Tessin, où la situation était particulièrement difficile. Dans ce canton en effet, malgré tous les efforts consentis, en particulier par l'OrTra TC, il n'a pas été possible d'obtenir davantage pour résoudre les problèmes induits par les nouvelles réglementations légales, problèmes dont les autorités sont conscientes au point de vouloir essayer de les atténuer via une pratique adaptée.

Le Comité de l'OrTra TC part du principe que, selon les législations cantonales, seule la Thérapie Complémentaire comme profession sanctionnée par un Diplôme fédéral est soumise à autorisation. L'exercice des différentes méthodes qui ne tombent pas dans le domaine de la Thérapie Complémentaire reste donc possible sans autorisation. Compte tenu du faible potentiel de risque, la plupart des cantons renoncent tout simplement à réglementer ce domaine.

Cette pratique conduit toutefois à ce qu'une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée n'est toujours pas possible, à l'exception toutefois du canton de Zurich, où l'on est depuis peu autorisé à porter le titre professionnel, ce qui, selon le Tribunal fédéral, équivaut à une autorisation d'exercer.

CAMsuisse

Les cinq organisations du monde du travail de l'ancien Groupe Tarifaire 590, à savoir l'OrTra MA, l'OrTra TC, l'OrTra MM, Artecura et la Fédération Suisse des Ostéopathes, ont créé CAMsuisse. Actuellement il est malheureusement très difficile dans le cadre de ce nouveau groupement de définir des positions communes. Nous avons néanmoins pu mieux utiliser les rencontres semestrielles avec le groupe d'assureurs (la «Table Ronde») pour y présenter et soutenir les intérêts des organisations du monde du travail.

Le thème principal reste encore et toujours l'évolution du Tarif 590. A quoi s'ajoutent d'autres questions encore, comme la protection des données (les questionnaires des assureurs) ou les honoraires (interventions de quelques assureurs). Les rencontres planifiées, urgentes et nécessaires, de CAMsuisse avec certains assureurs ont dû être renvoyées à 2019 en raison d'une surcharge de travail qui touche toutes les parties concernées.

Si l'on veut travailler de manière vraiment efficace, la forme organisationnelle de CAMsuisse doit être clarifiée durant le prochain exercice, de même que, cela va de soi, la question de son financement. Une chose est certaine: une représentation commune des cinq organisations du monde du travail est nettement plus efficace que de compter sur les différentes associations faitières, professionnelles ou de méthode pour essayer d'obtenir des avantages pour leurs membres.

Finances

L'exercice 2018 s'est achevé sur un déficit opérationnel de Fr. 26'071,49. Ce résultat est donc Fr. 8'071,49 en dessous de la perte budgétisée.

Du côté des recettes, le bon résultat s'explique surtout par les contributions fédérales pour les examens professionnels supérieurs, dont le montant a été le double de ce qui avait été prévu au budget.

Au chapitre des dépenses, on notera les transferts entre le Comité et le siège administratif, transferts qui n'étaient pas prévus lors de l'établissement du budget. Ceci s'explique par le fait qu'en 2018 la gestion du siège administratif a été assurée ad intérim par la présidente de l'OrTra TC. Les émoluments correspondants ont donc été comptabilisés sous la position Comité.

Les dépenses en lien avec la procédure d'équivalence ont été budgétées à Fr. 70'000. Il manquait toutefois ici en 2018 des coûts pour un montant de Fr. 205'217. Une analyse interne de cette position a montré que des documents essentiels n'étaient pas connus lorsqu'a été élaboré le budget 2018, ce après le licenciement de l'ancien secrétaire générale directeur. On s'est basé en l'occurrence sur les anciens chiffres. Ce n'est que plus tard que l'on s'est aperçu que la méthode n'avait pas été appliquée de manière adéquate. Beaucoup de choses n'ont pas fait l'objet d'un contrôle rigoureux, quand elles n'ont pas été traitées avec une certaine légèreté. L'exercice 2018 aura donc également été consacré à la révision de tous les processus, règlements, instructions, etc., de sorte que l'on est parvenu entre-temps à clarifier la situation et à garantir la sécurité des procédures. En comparaison aux recettes de Fr. 437'588, les dépenses pour les expertes et les experts, l'administration et la direction de la Procédure d'Equivalence d'un montant de Fr. 205'271 s'expliquent tout à fait.

Les ajustements du chiffre d'affaires pour des prestations déjà payées mais pas encore fournies (EPS, Procédure d'Equivalence et Accréditation) ont augmenté à nouveau de Fr. 141'425 en 2018. Le 31.12.2018, le solde de tous ces ajustements se montaient au total à Fr. 531'325.

Les actifs courants de l'OrTra TC se montaient à Fr. 1'221'861,84 au 31.12.2018 et se situaient donc à Fr. 103'158,27 au-dessus de la valeur au 31.12.2017. Le capital en propre de l'OrTra TC s'élevait à Fr. 686'979,09 au 31.12.2019.

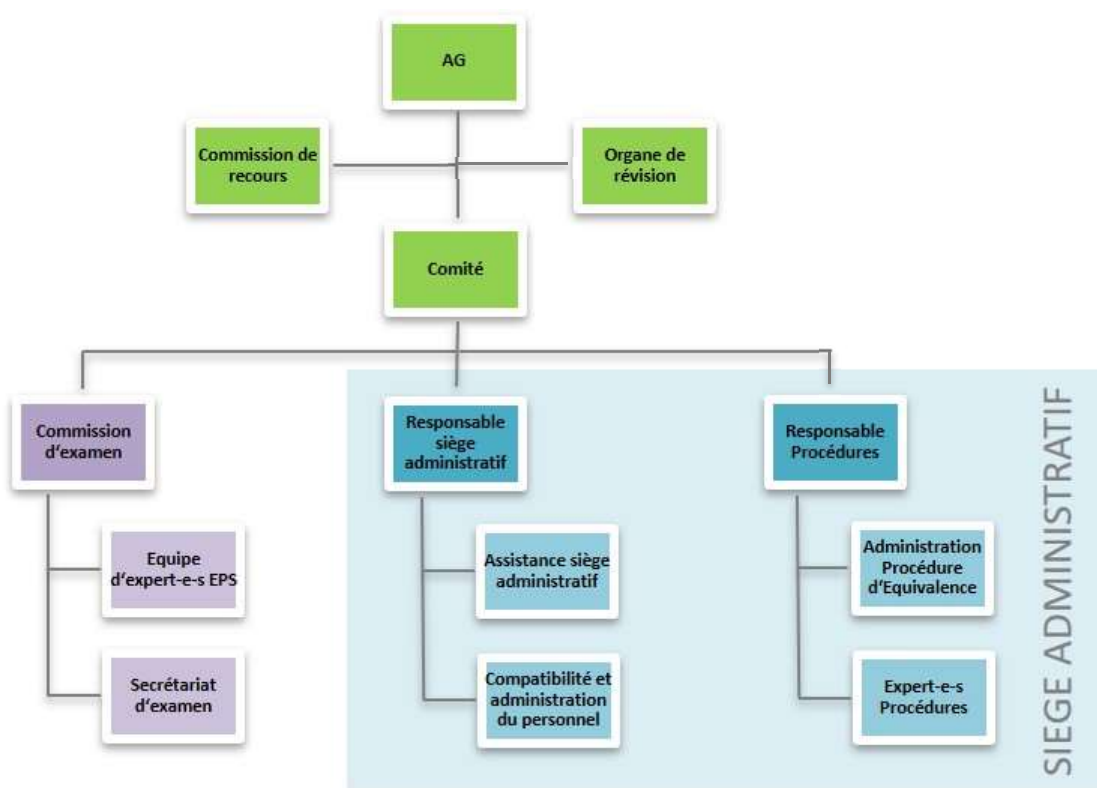
Structure de l'organisation

Suite aux réactions des associations membres à l'occasion de l'assemblée générale concernant une structure organisationnelle basée sur le modèle de gestion des affaires, le Comité a une fois de plus examiné en détail la structure et l'organisation de l'OrTra TC.

Grâce au précieux soutien du B'VM, une structure organisationnelle a pu être présentée lors d'une séance de médiation, structure qui a suscité une large approbation.

Le modèle de gestion choisi permet de répartir sur plusieurs épaules les tâches et les responsabilités opérationnelles. Les niveaux stratégique et opérationnel sont d'une part clairement séparée et, d'autre part, la collaboration institutionnalisée entre la Présidence, la Responsable du siège administratif et le Responsable des procédures est solidement ancrée.

Organigramme de l'OrTra TC



Siège administratif

La structure et l'organisation du nouveau siège administratif ont été complètement revues après plusieurs mois extrêmement mouvementés. La gestion du siège administratif ad intérim a été assurée en 2018 par Andrea Bürki, qui a travaillé dans les conditions les plus modestes (petit bureau avec table, chaise, téléphone portable et laptop).

On ne savait pas au début de l'année qui reprendrait quels travaux à la fin de l'exercice. Une chose était néanmoins certaine: les tâches exigeantes et les objectifs ambitieux nécessitaient une équipe efficace et pugnace, qui dispose de l'indispensable savoir-faire. C'est ainsi que notre organisation a pu engager Nicole Schaffner pour la comptabilité et le personnel, Gregor Schraner pour assumer la responsabilité des procédures, Claudia Pohl comme Assistante du siège administratif et Gabriela Rutschmann comme la Responsable du siège administratif. Les nouvelles collaboratrices et le nouveau collaborateur ont été (et seront encore) initiés à leurs domaines de tâches respectifs par Andrea Bürki. Les objectifs fixés, à savoir la sécurité des procédures, le traitement rapide des demandes, l'actualisation du site web et des documents, la sécurité des données ainsi que la mise en place d'un siège administratif de neuf personnes qui fonctionne bien, ont pu être mis en œuvre comme prévu, ce afin de pouvoir garantir un traitement impeccable des affaires et une représentation professionnelle.

Les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs se sont mis à la tâche avec enthousiasme et sont parvenus à leur fin, tout en s'occupant des affaires courantes et des processus, lesquels requièrent eux aussi beaucoup de temps. Les nouveaux venus dans l'organisation ainsi que, cela va de soi, la Collaboratrice administrative chargée de la Procédure d'Equivalence engagée depuis l'été 2017, Marlene Wittenwiller, méritent ici nos plus vifs remerciements pour leur remarquable collaboration et leur engagement de tous les instants.

Nous avons enregistré d'innombrables appels téléphoniques durant l'exercice et près de 8000 courriels ont atterri dans la boîte aux lettres du siège administratif. Les questions portaient sur une vaste gamme de thématiques: la Procédure d'Equivalence Certificat de Branche, l'Examen Professionnel Supérieur pour les Thérapeutes Complémentaires, en particulier concernant l'admission à ce dernier, la prise en compte des heures de supervision et de la pratique professionnelle, le Tarif 590, les possibilités de formation, les assureurs maladies, les 26 législations cantonales, sans oublier différents thèmes de nature politique. Pour une organisation comme la nôtre, qui est certes active au niveau national mais dont la taille est en fin de compte modeste, assumer la responsabilité de répondre à cette multitude de questions en allemand, en italien ou en français, que ce soit par écrit ou par téléphone, représente un véritable défi.

Un autre point fort de l'exercice a été l'adaptation de la banque de données pour les données pertinentes des thérapeutes avec Certificat de Branche ou l'Examen Professionnel Supérieur et les écoles accréditées. A cela s'est ajoutée l'organisation de tous les processus et du classement des documents selon une structure nouvellement définie.

L'exercice 2018 a également été marqué par la recherche de nouveaux bureaux, plus spacieux, étant donné que les locaux à disposition étaient depuis longtemps bien trop petits pour une équipe qui ne cessait de s'agrandir. On a envisagé dans un premier temps de déménager dans de nouveaux locaux avec l'OrTra Médecine Alternative. Etant donné qu'il n'a pas été possible de trouver dans un délai raisonnable des locaux suffisamment grands à Soleure, les deux organisations du monde du travail ont cherché une solution chacune de son côté. Peu avant Noël, l'OrTra TC a trouvé un bureau idéal non loin des anciens locaux. Un exercice qui s'achève donc sur cette perspective de pouvoir bientôt travailler dans des conditions plus agréables.

Commission d'examen (PE)

Un changement au niveau de la présidence de la Commission d'examen est intervenu au début juin 2018. Michael Rüegg du *Büro für Bildungsfragen* a repris le poste de Peter Itin, qui reste toutefois membre de ladite commission. Le deuxième semestre de l'exercice, cette dernière se composait de son nouveau président, de Peter Itin dans sa nouvelle fonction de membre ainsi que des membres déjà en place, à savoir Agnes Schweizer, Barbara Crittin, Raphael Schenker et Georg Weitzsch.

La direction de l'examen ainsi que la gestion du secrétariat des examens ont une nouvelle fois été assurées par le *Büro für Bildungsfragen*. Claudia Bossi a, en sa qualité de Responsable du secrétariat des examens, une fois de plus énormément contribué à donner aux sessions des structures claires et un déroulement professionnel, ce qui a été très apprécié par les parties concernées, à savoir les candidates et les candidats, les expertes et les experts ainsi que la Commission d'examen elle-même. Par ailleurs, la proximité avec le secrétariat a facilité la mise au courant du nouveau président de la Commission d'examen. L'ancien président, Peter Itin, a également beaucoup contribué à ce que le passage du flambeau se fasse en douceur.

La Commission d'examen a à nouveau organisé durant l'exercice deux sessions d'Examen Professionnel Supérieur (en mai et en octobre). Ces sessions ont été accompagnées à chaque fois de deux séances préparatoires, d'une séance d'attribution des notes et d'une journée de calibrage (journée de préparation pour les expertes et les experts aux examens). Il a fallu en outre préparer les cas et les questions pour les examens ainsi que former les nouvelles expertes et experts. 23 de ces derniers étaient engagés pour la session de mai et 25 pour la session d'octobre.

Quelque 96 candidates et candidats ont participé aux deux examens en 2018, dont 66 les ont passés avec succès. Les personnes qui ont échoué ont la possibilité de répéter la ou les parties de l'examen où elles ont obtenu un résultat insuffisant.

Les réactions des candidates et des candidats ainsi que des expertes et des experts aux examens ont été extrêmement positives, comme cela a été le cas l'année précédente. Le SEFRI n'a participé à aucun

examen ni séance d'attribution des notes durant l'exercice. Ceci s'explique certainement aussi par le fait que la personne de contact du SEFRI y avait participé l'année précédente et qu'elle avait donné un feedback positif à l'OrTra TC.

Le développement de la qualité est considéré comme un processus récurrent et une tâche centrale par la Commission d'examen. La présence de membres de la Commission à des examens oraux est une mesure très importante dans ce contexte. Ces participations ont donc été poursuivies, évaluées et discutées. Il a en outre fallu, pour des raisons évidentes d'organisation, répartir les épreuves sur 4 jours ouvrables compte tenu du nombre de participants une nouvelle fois élevé.

Les nombres élevés de participantes et de participants, avec un chiffre record de 52 candidates et candidats en octobre 2018 représentent l'un des principaux défis pour la Commission d'examen. Le cercle des expertes et des experts a certes pu être élargi durant l'exercice, ce qui n'empêche pas que le recrutement et la formation d'expert-e-s supplémentaires continueront à être de toute première importance à l'avenir. D'entente avec le Comité de l'OrTra TC et avec le soutien de celui-ci, la Commission d'examen cherche lors des cérémonies de remise des diplômes et via des annonces des personnes qui pourraient être intéressées à exercer cette activité, et dont les candidatures seront volontiers examinées.

En sus de l'EPS, 14 autres Diplômes de Branche de l'OrTra TC obtenus après avoir suivi l'ancienne passerelle ont été transformés en Diplômes fédéraux.

Ce sont au total quelque 830 Diplômes fédéraux qui ont pu être établis jusqu'à la fin 2018. 669 thérapeutes ont obtenu le Diplôme a posteriori, 161 praticiennes et praticiens ont reçu leur diplôme après avoir passé avec succès l'examen professionnel supérieur.

Reconnaissance des méthodes

Lors de sa prise de fonction au début avril 2018, le responsable des procédures, Gregor Schraner, s'est trouvé confronté à une structure de classement passablement confuse dans la procédure de reconnaissance des méthodes. Les propositions, les évaluations des expertes et des experts, les décisions prévues et celles prononcées par le Comité, ainsi que les courriels et les lettres reçus ont d'abord dû être recherchés, contrôlés puis groupés dans un système de classement qui soit clair.

En 2018, après un long processus, la Biodynamique a pu être reconnue comme nouvelle méthode de la Thérapie Complémentaire. Le 19 novembre, le SEFRI a intégré la Biodynamique comme 18e méthode dans le règlement relatif à l'Examen Professionnel Supérieur. Il est donc désormais possible d'obtenir un Certificat de Branche dans cette méthode et de passer l'Examen Professionnel Supérieur.

Une autre méthode, la Fasciathérapie, est aussi en passe d'être reconnue par le Comité, ce après un travail de plusieurs années.

Pour ce qui est des méthodes de la Réflexothérapie et de la Ayurvéda Thérapie, les organes responsables correspondants ont demandé que des adaptations soient apportées à l'IDMET.

Deux demandes de reconnaissance de méthode ont dû être rejetées en 2018, tandis qu'un organe responsable a retiré sa requête. Actuellement, ce sont six demandes de reconnaissance de nouvelles méthodes qui sont en cours de traitement. Le traitement de ces dernières nécessitera l'introduction de trois nouvelles expertes et experts pour pouvoir accomplir cette tâche exigeante. Nos remerciements vont ici tout particulièrement à Bruno Kapfer. Sa vaste expérience dans ce domaine lui a en effet permis de jouer d'une part le rôle de mentor pour les nouvelles expertes et, d'autre part, de garantir une certaine cohérence dans l'évaluation des nouvelles requêtes.

Procédure d'Equivalence Certificat de Branche (PEQ CB)

En été 2018, le directeur ad intérim, Christoph Berger, a transmis la Procédure d'Equivalence à Gregor Schraner. Nous aimerions adresser ici à Christoph Berger nos remerciements les plus sincères pour l'énorme travail qu'il a accompli dans ce domaine. Le nouveau responsable des procédures s'est ainsi vu remettre un système qui fonctionne bien et dont il s'agit désormais de poursuivre le développement. Outre les formations d'une demi-journée destinées aux expertes et experts, le mentoring de ces derniers a été renforcé, des directives internes concernant l'évaluation élaborées, des informations communiquées via des lettres circulaires régulières, des documents et des modèles adaptés ainsi que des processus et des structures de classement redéfinies. Tous les éléments de la Procédure d'Equivalence feront maintenant l'objet spécifique selon le principe du double contrôle. Cette manière de procéder permet d'améliorer la qualité et la sécurité juridique de l'évaluation. On a enregistré en 2018 un recours contre une décision concernant l'équivalence, recours qui a été rejeté par la commission compétente.

Durant l'exercice, quelque 298 Certificats de Branche ont pu être établis, ce qui représente une augmentation de 21% par rapport à l'année précédente. L'engagement de Marlene Wittenwiller, collaboratrice particulièrement rapide et efficace, a également permis de réduire considérablement la durée du traitement. Ce sont au total quelque 702 Certificats de Branche qui ont pu être établis depuis le début de la procédure et jusqu'à la fin 2018.

L'intérêt pour la Procédure d'Equivalence semble augmenter en Suisse italienne et romande en particulier. Afin d'être en mesure de traiter ces demandes, l'OrTra TC cherche encore d'autres expertes et experts francophones et italophones.

Accréditation

Durant l'exercice, 5 nouveaux dossiers d'accréditation ont été soumis par des prestataires de formation. Cinq autres dossiers datant de l'année précédente étaient en suspens. Parmi ceux-ci, 4 programmes de formation ont pu être accrédités. Malgré plusieurs soumissions ultérieures, 3 demandes ont dû être rejetées. Toutes les requêtes en suspens de ces dernières années ont ainsi été traitées. La qualité des requêtes déposées semble diminuer et on peut supposer qu'il y en aura probablement moins au cours du prochain exercice.

Il est néanmoins important de mettre en place une nouvelle équipe d'expertes et d'experts compétents afin de remplacer à moyen terme l'organisme d'accréditation provisoire. Un groupe de quatre expertes a été constitué, expertes qui ont été initiées à leur tâche au cours de deux journées dites de calibrage. Chaque demande d'accréditation est désormais évaluée par deux expertes ou experts indépendants. Par ailleurs, l'OrTra TC peut compter sur l'expérience et les connaissances de Jean-Michel Plattner pour l'évaluation des dossiers d'accréditation qui accompagne la formation des expertes et des experts et qui garantit ainsi également la cohérence et la constance au niveau de l'évaluation. Plusieurs modèles et documents ont été le cas échéant adaptés aux besoins.

Les premiers examens finaux en Thérapie Complémentaire ont été organisés cette année dans une école accréditée. Ainsi, les onze premières diplômées et diplômés ont reçu leur Certificat de Branche par ce biais. Toutes nos félicitations! En 2019, de nombreux autres prestataires de formation organiseront eux aussi leurs premiers examens finaux en Thérapie Complémentaire. Le Responsable des procédures ainsi que les expertes et les experts assisteront à ces examens, comme le prévoit le règlement. En outre, les prestataires de formation recevront désormais régulièrement des circulaires contenant des informations importantes.

L'OrTra TC a pu, depuis le début de la procédure d'accréditation et jusqu'à la fin 2018, accréditer 27 formations TC avec Tronc commun, 3 formations TC avec Tronc commun externalisé ainsi que 5 filières de formation Tronc commun.

Commission de recours

L'Assemblée des délégués 2018 a élu Patricia Vonlanthen comme nouveau membre de la Commission de recours après que Bertrand Picard a annoncé sa démission pour la fin 2017. La Commission de recours s'est réunie à Berne le 29 juin 2018 pour accueillir comme il se doit le nouveau collègue et prendre congé de l'ancien vice-président. Il y a été convenu, principalement pour des raisons linguistiques, qu'il y aurait deux vice-présidentes à l'avenir. Claudia Burckhardt représentera les cas germanophones et Robin Brown Frossard les cas francophones.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de recours a dû traiter 2 recours. L'un d'eux, rédigé en allemand, concernait une demande de modification d'une IDMET, demande qui a été rejetée. Un autre recours, rédigé en français, contre le refus d'un essai dans le cadre d'une Procédure d'Equivalence, a également été rejeté.

La commission de recours a été invitée à prendre position sur un projet de modification du règlement relatif aux recours. Elle l'a fait comme convenu et a soumis des suggestions au Comité.

Pour le Comité de l'OrTra TC



Andrea Bürki
Présidente et Secrétaire générale a. i.



Barbara Ettler
Vice-présidente